

Le 14 juin 2023

## CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles L.2121-9, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu **le mardi 20 juin 2023 à 18 h 30** en Mairie.

Veillez croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

 Le Maire,  
  
Xavier BECK

## ORDRE DU JOUR

*Compte-rendu des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122 - 22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

*Communication de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°17192 du 26/05/2023 relatif à l'exploitation par la société SOMAT d'une carrière de calcaire située Lieu-dit La Cruelle à la Turbie.*

*Approbation du procès-verbal du 9 mai 2023.*

### **Administration générale**

- 1 - Programme d'extention du réseau de vidéoprotection 2023 : sécurisation du bâtiment de la gendarmerie et square Bellando de Castro
- 2 - Attribution d'une subvention à la manifestation nautique « Les Voiles Maralpines »
- 3 - Convention d'objectifs pluriannuelle avec l'Union Sportive de Cap d'Ail section football pour la période 2023-2026
- 4 - Rapport annuel du sous-délégué NAOS RVG A'TREGO pour l'exploitation du lot 1 restaurant plage Marquet – exercice 2022
- 5 - Rapport annuel du sous-délégué UVITA/LE LAMPARO pour l'exploitation du lot 2 restaurant plage Marquet – exercice 2022

### **Finances**

- 6 - Décision modificative n°2 – Budget principal 2023

### **Enfance**

- 7 - Actualisation du règlement de fonctionnement de l'Accueil Collectif de Mineurs

### **Questions diverses**